



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE VALUE AMERIQUE ISR

Part P (ISIN : FR0010547059)

Ce fonds est géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est de mener une politique d'investissement active sur les marchés d'actions d'Amérique du Nord, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable, afin de chercher à bénéficier de la croissance des économies de la zone.

Il est classé « Actions Internationales ».

Le FCP est géré activement. L'indice S&P 500 converti en euros est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Tocqueville Finance délègue intégralement la gestion financière du FCP à Anchor Capital Advisors LLC (le « **Délégué de Gestion Financière** »).

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

- **analyse de l'univers d'investissement initial**, composé de (i) la quasi intégralité de la capitalisation boursière totale des actions ordinaires de sociétés américaines régulièrement négociées sur les bourses de New York (dont les deux principales sont le New York Stock Exchange et le Nasdaq), soit environ 2500 valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations et (ii) l'ensemble des ADRs de valeurs internationales cotées sur les bourses de New York et qui ont au minimum 10 milliards USD de capitalisation boursière, soit environ 600 valeurs de toutes zones géographiques (Europe, Asie, Amérique hors États-Unis...) de grandes et moyennes capitalisations, à partir de critères d'investissement socialement **responsables** (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. L'analyse extra-financière du FCP est faite par le Délégué de Gestion Financière de manière simultanée au regard des trois critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) ; elle porte sur 90 % de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics. Cette analyse se fonde sur de la recherche externe qui vise à anticiper les impacts, positifs et négatifs, de la prise en compte des trois critères ESG par une entreprise dans son secteur. Le Délégué de Gestion Financière utilise cette recherche externe dans le but d'exclure les valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement initial. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Avec l'application de ces deux filtres (note quantitative et comité d'exclusion), l'univers d'investissement initial est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement du FCP (approche dite « en sélectivité »).
- **sélection des titres** en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Sur la base de cet univers réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 110 % en actions de toutes capitalisations. Le FCP peut intervenir sur tous les marchés d'actions internationaux, principalement nord-américaines (USA, Canada) en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs et la qualité du bilan. Cette méthode de gestion repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Anchor Capital Advisors L.L.C. Le Délégué de Gestion Financière, qui prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 et leur réduction avec un focus important sur les entreprises avec une faible intensité capitalistique, l'intensité de prélèvement d'eau, etc.), « Social » (rôle des femmes employées, sécurité des travailleurs, rotation des salariés, etc.) et « Gouvernance » (engagement effectif des administrateurs et du management, indépendance du conseil d'administration et sa rémunération à long terme, etc.).

Le fonds sera exposé entre 90 % et 100 % de son actif en actions. Les actions nord-américaines seront largement majoritaires puisque le fonds sera en permanence exposé au minimum à 75 % du total de son actif sur les actions nord-américaines. Les actions des autres pays de l'OCDE (hors USA et Canada) pourront également être présentes (25 % de l'actif maximum), ainsi que des actions de pays non membres de l'OCDE pour un maximum de 10 % du total de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs investir dans des « American Deposit Receipt » (ADR) dans la limite de 10 % maximum de son actif net.

Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables pourront être placés dans l'actif du fonds dans la limite de 10 % du total de l'actif du fonds. La notation minimale qui sera retenue pour les émetteurs obligataires sélectionnés sera de B en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Ces supports d'investissements pourront être libellés soit en euro, soit en dollar. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A titre accessoire, dans la limite de 10 % du total de l'actif, et dans un souci de diversification géographique le fonds investira en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

La part P n'est pas couverte contre le risque de change.

La part P est une part de capitalisation. La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. ; ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 16 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 6 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et accessoirement aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque de crédit : risque qu'un émetteur d'obligations ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année, et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du fonds à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de la notation de l'émetteur.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

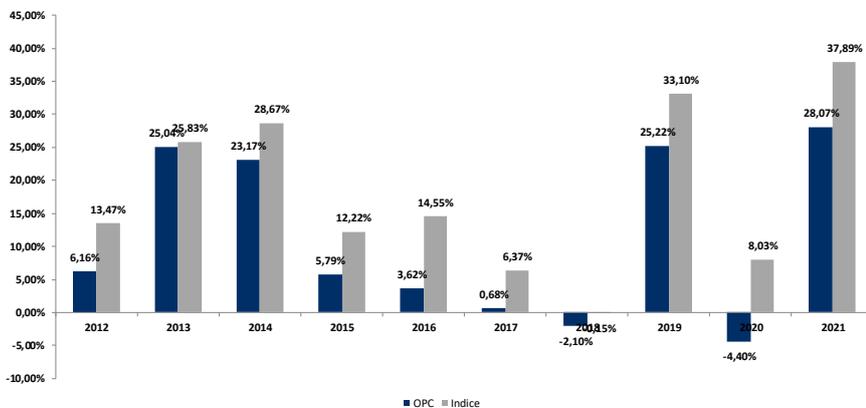
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3,50 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1,00 %	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,57 % TTC (*)	Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée dividendes nets réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 15 avril 1983.

Date de création de la part P : 27 décembre 1985.

Devise de libellé : euro.

Le 29/03/2018 : changement de délégué de la gestion financière (au profit de la société Anchor Capital Advisors LLC), de la politique d'investissement et du profil de rendement/risque.

Le 14/12/2020 : l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement intègrent des critères ISR.

Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 36, quai Henri IV – 75004 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr.

Régime fiscal : La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tocqueville Finance S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tocqueville Finance S.A est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 novembre 2022.